



CU INC.

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES**

(NON AUDITÉ)

PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

	Page
États consolidés du résultat	2
États consolidés du résultat global	3
États consolidés de la situation financière	4
États consolidés des variations des capitaux propres	5
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	6
Notes annexes	
<i>Renseignements généraux</i>	
1. La société et ses activités	7
2. Mode de présentation	7
<i>Information sur la performance financière</i>	
3. Informations sectorielles	8
4. Produits des activités ordinaires	14
<i>Information sur la situation financière</i>	
5. Immobilisations corporelles	15
6. Dette à long terme	15
7. Actions privilégiées	15
8. Actions de catégorie A et de catégorie B	16
<i>Information sur les flux de trésorerie</i>	
9. Informations sur les flux de trésorerie	16
<i>Risques</i>	
10. Instruments financiers	17

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT

(en millions de dollars canadiens)	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2025	2024	2025	2024
Produits des activités ordinaires	4	656	645	2 277	2 221
Coûts et charges					
Salaires, traitements et avantages	3	(51)	(53)	(163)	(197)
Transport et distribution d'énergie		(85)	(79)	(257)	(233)
Entretien des immobilisations corporelles		(51)	(44)	(141)	(135)
Coûts du combustible		(2)	(2)	(9)	(10)
Achat d'électricité		(16)	(12)	(55)	(45)
Dotation aux amortissements		(153)	(146)	(454)	(438)
Droits de franchise		(52)	(50)	(227)	(217)
Impôt foncier et autres taxes		(19)	(18)	(56)	(54)
Autres		(48)	(61)	(172)	(193)
		(477)	(465)	(1 534)	(1 522)
Bénéfice d'exploitation		179	180	743	699
Produit d'intérêts		4	2	15	5
Charge d'intérêts		(97)	(101)	(291)	(299)
Charges financières, montant net		(93)	(99)	(276)	(294)
Bénéfice avant impôt sur le résultat		86	81	467	405
Charge d'impôt		(19)	(18)	(99)	(93)
Bénéfice de la période		67	63	368	312

Se reporter aux notes annexes.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(en millions de dollars canadiens)	2025	2024	2025	2024
Bénéfice de la période	67	63	368	312
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat				
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat :</i>				
Réévaluation des prestations de retraite ¹⁾	(1)	(3)	5	–
Résultat global de la période	66	60	373	312

1) Déduction faite d'impôts sur le résultat de néant et de 2 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (1 M\$ et néant en 2024).

Se reporter aux notes annexes.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		30 septembre	31 décembre
(en millions de dollars canadiens)	Note	2025	2024
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		20	6
Créances d'exploitation et actifs sur contrats		262	576
Créances clients à recevoir de la société mère et de sociétés liées		2	4
Stocks		27	23
Charges payées d'avance et autres actifs courants		43	47
		354	656
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	5	18 293	17 760
Immobilisations incorporelles		899	847
Actifs au titre des droits d'utilisation		28	19
Participation dans une coentreprise		15	10
Autres actifs		52	55
Total de l'actif		19 641	19 347
PASSIF			
Passifs courants			
Dette bancaire		1	11
Avances à court terme consenties par la société mère		4	158
Dettes d'exploitation et charges à payer		392	623
Dettes d'exploitation envers la société mère et des sociétés liées		20	30
Obligations locatives		1	1
Provisions et autres passifs courants		2	16
		420	839
Passifs non courants			
Passifs d'impôt différé		1 992	1 900
Obligations au titre des avantages de retraite		119	127
Apports de clients		2 054	2 008
Obligations locatives		27	19
Autres passifs		70	62
Dette à long terme	6	9 435	9 013
Total du passif		14 117	13 968
CAPITAUX PROPRES			
Actions privilégiées		187	187
Capitaux propres attribuables au porteur d'actions de catégorie A et de catégorie B			
Actions de catégorie A et de catégorie B		1 056	1 056
Résultats non distribués		4 281	4 136
		5 337	5 192
Total des capitaux propres		5 524	5 379
Total du passif et des capitaux propres		19 641	19 347

Se reporter aux notes annexes.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Note	Actions de catégorie A et de catégorie B	Actions privilégiées	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
31 décembre 2023		1 056	187	3 936	–	5 179
Bénéfice de la période		–	–	312	–	312
Dividendes	7,8	–	–	(235)	–	(235)
Autres		–	–	(1)	–	(1)
30 septembre 2024		1 056	187	4 012	–	5 255
31 décembre 2024		1 056	187	4 136	–	5 379
Bénéfice de la période		–	–	368	–	368
Autres éléments du résultat global		–	–	–	5	5
Profits sur les prestations de retraite virés aux résultats non distribués		–	–	5	(5)	–
Dividendes	7,8	–	–	(229)	–	(229)
Autres		–	–	1	–	1
30 septembre 2025		1 056	187	4 281	–	5 524

Se reporter aux notes annexes.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(en millions de dollars canadiens)	Note	2025	2024	2025	2024
Activités d'exploitation					
Bénéfice de la période		67	63	368	312
Ajustements visant le rapprochement du résultat et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	9	278	270	857	863
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		15	(15)	73	7
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		360	318	1 298	1 182
Activités d'investissement					
Entrées d'immobilisations corporelles		(315)	(337)	(936)	(852)
Entrées d'immobilisations incorporelles		(35)	(23)	(84)	(66)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		13	36	10	1
Autres		6	3	13	28
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(331)	(321)	(997)	(889)
Activités de financement					
Émission de titres de créance à long terme	6	405	410	663	410
Remboursement sur la dette à long terme		(240)	–	(240)	(120)
Remboursement au titre des obligations locatives		(1)	–	(2)	(1)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	7	(1)	(1)	(5)	(5)
Dividendes versés au porteur d'actions de catégorie A et de catégorie B	8	(75)	(58)	(224)	(230)
Intérêts payés		(109)	(100)	(312)	(301)
Autres		(3)	(3)	(3)	(3)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(24)	248	(123)	(250)
Augmentation de la trésorerie		5	245	178	43
Solde au début de la période		10	(273)	(163)	(71)
Solde à la fin de la période	9	15	(28)	15	(28)

Se reporter aux notes annexes.

NOTES ANNEXES

(NON AUDITÉ)

30 SEPTEMBRE 2025

(sauf indication contraire, les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens)

1. LA SOCIÉTÉ ET SES ACTIVITÉS

CU Inc. a été constituée sous le régime des lois du Canada et ses débentures et ses actions privilégiées sont cotées à la Bourse de Toronto. L'adresse de son siège social et de son bureau principal est 5302, rue Forand S. O., immeuble ouest, 4^e étage, Calgary (Alberta) T3E 8B4. La société est contrôlée par Canadian Utilities Limited, qui elle-même est essentiellement contrôlée par ATCO Ltd., et son actionnaire contrôlant est la famille Southern.

CU Inc. exerce ses activités dans les secteurs suivants :

- Électricité (transport et distribution d'électricité);
- Gaz naturel (transport et distribution de gaz naturel).

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités comprennent les comptes de CU Inc. et de ses filiales ainsi que de ses participations dans des coentreprises. Dans les présents états financiers, la « société » s'entend de CU Inc., de ses filiales et de sa coentreprise.

2. MODE DE PRÉSENTATION

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été établis selon la Norme comptable internationale (« IAS ») 34 *Information financière intermédiaire* et selon des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité »). Les états financiers ne contiennent pas toutes les informations requises dans les états financiers consolidés annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, préparés selon les normes IFRS de comptabilité.

Ces états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été établis selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour préparer les derniers états financiers consolidés annuels de la société, sauf en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat. Pour les périodes intermédiaires, l'impôt sur le résultat est comptabilisé à un taux d'impôt effectif annualisé estimatif appliqué au résultat cumulé depuis le début de l'exercice.

La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires non audités a été autorisée par le conseil d'administration le 6 novembre 2025.

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des obligations au titre des avantages de retraite, qui sont comptabilisées au montant réévalué.

Les produits des activités ordinaires, le résultat et le résultat ajusté d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'exploitation de l'exercice. Les résultats financiers trimestriels peuvent être affectés par le caractère saisonnier des activités de la société et les moments auxquels sont rendues les décisions sur les tarifs des services publics.

RECOURS À DES JUGEMENTS ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

La direction pose des jugements et fait des estimations qui pourraient avoir une incidence significative sur l'application des méthodes comptables, sur la comptabilisation des montants dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités et sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels. Les jugements et les estimations sont réévalués continuellement. Les modifications des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective. Les jugements posés lors de l'application des méthodes comptables et les principales sources d'incertitude relatives aux estimations de la société dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités sont les mêmes que ceux décrits dans les plus récents états financiers consolidés annuels.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs d'exploitation de la société sont présentés de manière conforme à l'information financière fournie en interne au chef de la direction et aux autres membres du comité de direction (« la haute direction de la société »).

Les méthodes comptables suivies par les secteurs sont les mêmes que celles appliquées par la société, à l'exception de celles utilisées pour le calcul du résultat ajusté. Les transactions intersectorielles sont évaluées à la valeur d'échange convenue par les parties liées.

La direction a déterminé que les filiales en exploitation des secteurs à présenter ci-dessous partageaient des caractéristiques économiques similaires et les a donc regroupées.

Le tableau suivant présente les résultats par secteur d'exploitation pour les trimestres clos les 30 septembre.

2025					
2024	Électricité	Gaz naturel	Financement et autres activités ¹⁾	Éliminations	Total
Produits des activités ordinaires – externes	351	305	–	–	656
	341	304	–	–	645
Produits des activités ordinaires – intersectoriels	3	1	–	(4)	–
	(1)	–	–	1	–
Produits des activités ordinaires	354	306	–	(4)	656
	340	304	–	1	645
Charges d'exploitation ²⁾	(119)	(209)	–	4	(324)
	(110)	(208)	–	(1)	(319)
Dotation aux amortissements	(86)	(67)	–	–	(153)
	(83)	(63)	–	–	(146)
Charges financières, montant net	(56)	(37)	–	–	(93)
	(56)	(35)	(8)	–	(99)
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	93	(7)	–	–	86
	91	(2)	(8)	–	81
Produit (charge) d'impôt	(21)	2	–	–	(19)
	(22)	2	2	–	(18)
Bénéfice (perte) de la période	72	(5)	–	–	67
	69	–	(6)	–	63
Résultat ajusté	83	1	–	–	84
	83	(4)	(6)	–	73
Dépenses en immobilisations ³⁾	170	188	–	–	358
	195	169	–	–	364

Éliminations : Éliminations intersectorielles.

1) En 2025, le secteur Siège social et autres activités a été renommé Financement et autres activités afin de refléter ses activités principales, qui comprennent le financement, les activités du siège social et les fonctions de soutien.

2) Compte tenu du total des coûts et des charges et compte non tenu de la dotation aux amortissements.

3) Compte tenu des entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles et des intérêts de 8 M\$ incorporés au coût de l'actif pendant la construction pour le trimestre clos le 30 septembre 2025 (4 M\$ en 2024).

Le tableau suivant présente les résultats par secteur d'exploitation pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre.

2025					
2024	Électricité	Gaz naturel	Financement et autres activités ¹⁾	Éliminations	Total
Produits des activités ordinaires – externes	1 063	1 214	–	–	2 277
	1 036	1 185	–	–	2 221
Produits des activités ordinaires – intersectoriels	6	2	–	(8)	–
	5	1	–	(6)	–
Produits des activités ordinaires	1 069	1 216	–	(8)	2 277
	1 041	1 186	–	(6)	2 221
Charges d'exploitation ²⁾	(381)	(707)	–	8	(1 080)
	(381)	(709)	–	6	(1 084)
Dotation aux amortissements	(255)	(199)	–	–	(454)
	(249)	(189)	–	–	(438)
Charges financières, montant net	(169)	(106)	(1)	–	(276)
	(170)	(104)	(20)	–	(294)
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	264	204	(1)	–	467
	241	184	(20)	–	405
Produit (charge) d'impôt	(53)	(46)	–	–	(99)
	(57)	(41)	5	–	(93)
Bénéfice (perte) de la période	211	158	(1)	–	368
	184	143	(15)	–	312
Résultat ajusté	250	151	(1)	–	400
	247	140	(15)	–	372
Total de l'actif ³⁾	11 490	8 232	5	(86)	19 641
	11 238	8 116	89	(96)	19 347
Dépenses en immobilisations ⁴⁾	507	534	–	–	1 041
	492	436	–	–	928

Éliminations : Éliminations intersectorielles.

- 1) En 2025, le secteur Siège social et autres activités a été renommé Financement et autres activités afin de refléter ses activités principales, qui comprennent le financement, les activités du siège social et les fonctions de soutien.
- 2) Compte tenu du total des coûts et des charges et compte non tenu de la dotation aux amortissements.
- 3) Les chiffres comparatifs de 2024 sont au 31 décembre 2024.
- 4) Compte tenu des entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles et des intérêts de 21 M\$ incorporés au coût de l'actif pendant la construction pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 (10 M\$ en 2024).

RÉSULTAT AJUSTÉ

Le résultat ajusté s'entend du bénéfice de la période, après ajustement au titre des éléments suivants :

- le moment où sont comptabilisés les produits des activités ordinaires et les charges associés aux activités à tarifs réglementés;
- les dividendes sur les actions privilégiées de la société;
- les profits et les pertes non récurrents;
- les pertes de valeur;
- les éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante.

Le résultat ajusté est une mesure clé du bénéfice sectoriel dont la haute direction de la société se sert pour évaluer la performance sectorielle et affecter les ressources. Les autres comptes des états financiers consolidés intermédiaires non audités n'ont pas été ajustés puisqu'ils ne sont pas utilisés à ces fins par la haute direction de la société.

Le rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice pour les trimestres clos les 30 septembre est présenté ci-dessous.

2025				
2024	Électricité	Gaz naturel	Financement et autres activités	Total
Résultat ajusté	83	1	–	84
	83	(4)	(6)	73
Transition des services gérés de TI	–	(2)	–	(2)
	–	–	–	–
Activités à tarifs réglementés	(11)	(4)	–	(15)
	(12)	6	–	(6)
Décision concernant des questions liées aux TI	(1)	–	–	(1)
	(3)	(2)	–	(5)
Dividendes sur les actions privilégiées de la société	1	–	–	1
	1	–	–	1
Bénéfice (perte) de la période	72	(5)	–	67
	69	–	(6)	63

Le rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre est présenté ci-dessous.

2025				
2024	Électricité	Gaz naturel	Financement et autres activités	Total
Résultat ajusté	250	151	(1)	400
	247	140	(15)	372
Restructuration	(6)	(4)	–	(10)
	(13)	(19)	–	(32)
Transition des services gérés de TI	(5)	(8)	–	(13)
	–	–	–	–
Activités à tarifs réglementés	(29)	17	–	(12)
	(36)	27	–	(9)
Règlement d'ATCO Electric	–	–	–	–
	(8)	–	–	(8)
Décision concernant des questions liées aux TI	(2)	–	–	(2)
	(9)	(7)	–	(16)
Dividendes sur les actions privilégiées de la société	3	2	–	5
	3	2	–	5
Bénéfice (perte) de la période	211	158	(1)	368
	184	143	(15)	312

Restructuration

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, la société a comptabilisé des coûts de restructuration de néant et de 10 M\$ (après impôt) (néant et 32 M\$ après impôt en 2024), se rapportant principalement aux réductions de personnel et aux indemnités de départ connexes. Cette restructuration s'inscrit dans la continuité des activités de restructuration entreprises en 2024. Puisque ces coûts ne figurent pas dans le cours normal des activités, ils ont été exclus du résultat ajusté.

Transition des services gérés de TI

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, la société a comptabilisé des coûts de transition des TI de 2 M\$ (après impôt) et de 13 M\$ (après impôt). Les coûts de transition étaient principalement liés aux activités visant à passer d'un modèle de service par un fournisseur unique à un modèle hybride impliquant plusieurs nouveaux fournisseurs et équipes internes. Les activités de transition ont commencé le 1^{er} janvier 2025 et devraient être pratiquement terminées en 2025. Puisque ces coûts ne figurent pas dans le cours normal des activités, ils ont été exclus du résultat ajusté.

Activités à tarifs réglementés

ATCO Electric Transmission, ATCO Electric Distribution, ATCO Electric Yukon, Naka Power Utilities (NWT), Naka Power Utilities (Yellowknife), ATCO Gas et ATCO Pipelines sont désignées collectivement les « entreprises de services publics ».

À l'heure actuelle, les normes IFRS de comptabilité ne contiennent pas de directives précises que la société est en droit d'adopter concernant les entités à tarifs réglementés. En l'absence de telles directives, les entreprises de services publics ne comptabilisent pas les actifs et les passifs liés aux activités à tarifs réglementés comme pourraient le prescrire les décisions d'ordre réglementaire. Les entreprises de services publics comptabilisent plutôt les produits des activités ordinaires en résultat lorsque les montants sont facturés aux clients, conformément à la structure tarifaire autorisée par l'organisme de réglementation. Les coûts et les charges d'exploitation sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés. Les coûts engagés dans le cadre de la construction d'un actif satisfaisant aux critères de comptabilisation sont incorporés au coût des immobilisations corporelles ou incorporelles correspondantes.

La société utilise les normes publiées par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») des États-Unis comme autre source de principes comptables généralement reconnus et utilise un seuil de comptabilisation « plus probable qu'improbable » pour comptabiliser les activités à tarifs réglementés aux fins de l'information financière fournie en interne à la haute direction de la société. La haute direction de la société est d'avis que le résultat présenté de cette façon représente mieux le résultat d'exploitation lié aux activités à tarifs réglementés de la société. Par conséquent, la société présente le résultat ajusté selon ce référentiel dans ses informations sectorielles. Les normes de comptabilité des activités à tarifs réglementés influent sur le moment où certains produits et charges sont comptabilisés comparativement aux activités à tarifs non réglementés, et visent à refléter adéquatement l'incidence économique des décisions d'un organisme de réglementation sur les produits des activités ordinaires.

Activités à tarifs réglementés – Réouverture de la deuxième génération de réglementation fondée sur le rendement (« RFR2 »)

En juin 2023, l'Alberta Utilities Commission (« AUC ») a entamé un processus pour ATCO Electric Distribution et ATCO Gas, car le résultat des deux entreprises de services publics a déclenché la clause de réouverture en 2022, soit la dernière année de la RFR2. La clause de réouverture de la RFR2 a été déclenchée, car le résultat des deux entreprises de services publics s'est écarté de +/- 500 points de base du rendement des capitaux propres (« RCP ») approuvé sur un an ou de +/- 300 points de base sur deux ans de suite.

Le 22 mai 2024, l'AUC a rendu sa décision de rouvrir la RFR2 et est passée à la deuxième étape du processus (la « décision sur la première étape »). L'AUC a déclaré que les entreprises de distribution n'avaient pas été en mesure de quantifier ou d'attribuer tous les gains d'efficacité réalisés sous la RFR2 à des programmes ou des initiatives spécifiques. Un appel a été déposé auprès de la Cour d'appel de l'Alberta au sujet de la décision sur la première étape du processus.

Le 28 mai 2025, l'AUC a rendu une deuxième décision en lien avec le processus de réouverture de la RFR2 prévoyant un remboursement de 35 M\$ aux clients d'ATCO Electric Distribution et de 36 M\$ à ceux d'ATCO Gas sur une période de six mois allant du 1^{er} septembre 2025 au 28 février 2026 (la « décision sur la deuxième étape »). Une demande de révision et de modification de la décision sur la deuxième étape ainsi qu'une demande de permission d'appeler de cette décision ont été déposées respectivement auprès de l'AUC et de la Cour d'appel de l'Alberta le 27 juin 2025. Le 22 septembre 2025, la demande de permission d'appeler de la décision sur la deuxième étape a été accordée par la Cour d'appel de l'Alberta. Les appels pour la première et la deuxième étape ont été combinés en un seul processus d'appel auprès de la Cour d'appel de l'Alberta, et cet appel sera entendu en avril 2026. Le 6 octobre 2025, l'AUC a rejeté la demande de révision et de modification de la décision sur la deuxième étape.

ATCO Electric Distribution et ATCO Gas ont été les seules entreprises de services publics en Alberta à baisser leurs taux en 2023 en raison des gains d'efficacité transférés aux clients. L'exigence de suivre les économies de coûts à un niveau très détaillé après les faits ne correspond pas aux principes de la réglementation fondée sur le rendement ainsi qu'aux positions antérieures de l'AUC. Étant donné qu'ATCO Electric Distribution et ATCO Gas sont en processus d'appel auprès de la Cour d'appel de l'Alberta pour les décisions sur la première et la deuxième étape du processus de réouverture de la RFR2 et que la société est d'avis qu'il est plus probable qu'improbable qu'elle aura gain de cause, les décisions liées à la réouverture de la RFR2 n'ont pas été prises en compte dans la comptabilisation du résultat ajusté du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025.

Activités à tarifs réglementés – ajustements temporels

La comptabilité des activités à tarifs réglementés diffère du traitement selon les normes IFRS de comptabilité de la façon suivante :

Ajustement lié au calendrier	Éléments	Traitement selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés	Traitement selon les normes IFRS de comptabilité
1. Produits supplémentaires facturés au cours de la période considérée	Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux, et incidence du temps plus froid.	La société diffère la comptabilisation des rentrées de fonds reçues avant l'engagement des dépenses.	La société comptabilise les produits des activités ordinaires lorsque les montants sont facturés aux clients, et les coûts lorsqu'ils sont engagés.
2. Produits à facturer au cours de périodes ultérieures	Impôt différé et incidence du temps plus chaud.	La société comptabilise les produits des activités ordinaires associés aux coûts recouvrables avant de les facturer aux clients.	La société comptabilise les coûts lorsqu'ils sont engagés, mais elle ne comptabilise pas de recouvrement avant que les tarifs facturés aux clients soient modifiés et les montants bien recouvrés par l'intermédiaire de la facturation future.
3. Décisions d'ordre réglementaire reçues	Décisions d'ordre réglementaire reçues qui touchent la période considérée et les périodes antérieures.	La société comptabilise le résultat découlant des effets d'une décision d'ordre réglementaire sur la période considérée et les périodes antérieures lorsque la décision est rendue.	La société ne comptabilise pas de résultat découlant des effets d'une décision d'ordre réglementaire lorsqu'elle la reçoit, les actifs et les passifs réglementaires n'étant pas comptabilisés selon les normes IFRS de comptabilité.
4. Règlement des décisions d'ordre réglementaire et autres éléments	Règlement des montants à recevoir des clients, ou à leur payer, et autres éléments.	La société comptabilise un montant à recevoir des clients, ou à leur payer, à titre de réduction de ses actifs et passifs réglementaires lorsque ce montant est recouvré ou remboursé par l'intermédiaire de la facturation future.	La société comptabilise un résultat lorsque les tarifs facturés aux clients sont modifiés et que les montants sont recouvrés auprès des clients ou remboursés à ceux-ci par l'intermédiaire de la facturation future.

Les ajustements temporels importants qui découlent des différences entre la comptabilité des activités à tarifs réglementés et les normes IFRS de comptabilité se présentent comme suit :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
<i>Produits supplémentaires facturés au cours de la période considérée</i>				
Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux ¹⁾	35	31	100	94
<i>Produits à facturer au cours de périodes ultérieures</i>				
Impôt différé ²⁾	(37)	(31)	(106)	(93)
Incidence du temps plus chaud ³⁾	(6)	(5)	(13)	(1)
<i>Règlement des décisions d'ordre réglementaire et autres éléments</i>				
Remboursements aux clients liés au processus de réouverture de la RFR2 ⁴⁾	(7)	–	(7)	–
Autres	–	(1)	14	(9)
	(15)	(6)	(12)	(9)

- 1) Les frais d'enlèvement et de remise en état des lieux sont facturés aux clients sur la durée d'utilité estimative des actifs connexes, en fonction de la prévision des coûts qui seront engagés au cours de périodes ultérieures.
- 2) L'impôt sur le résultat est facturé aux clients lorsqu'il est payé par la société.
- 3) Les tarifs des clients d'ATCO Gas Distribution sont fondés sur des prévisions de températures normales. Les variations de température peuvent se traduire par le recouvrement d'un montant plus élevé ou moins élevé que prévu auprès des clients. Les produits attribuables aux températures supérieures ou inférieures à la normale pour la période considérée sont remboursés aux clients ou recouvrés auprès de ceux-ci au cours des périodes ultérieures.
- 4) Dans le cadre du processus de réouverture de la RFR2 (la « décision sur la deuxième étape »), ATCO Electric Distribution et ATCO Gas Distribution ont remboursé aux clients un montant de 3 M\$ (après impôts) et de 4 M\$ (après impôts), respectivement, au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025.

Règlement d'ATCO Electric

Le 24 juin 2024, l'équipe responsable de la mise en application de l'AUC et ATCO Electric ont déposé une demande conjointe visant l'approbation par l'AUC d'un règlement à l'amiable portant sur deux questions qu'ATCO Electric avait préalablement déclarées elle-même à l'équipe de la mise en application de l'AUC. Le règlement à l'amiable comprenait une sanction administrative de 3 M\$, et un remboursement aux clients au moyen d'un ajustement de facturation de 4 M\$ à l'Alberta Electric System Operator. Le 25 septembre 2024, l'AUC a approuvé le règlement à l'amiable tel qu'il avait été déposé.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, la société a comptabilisé des coûts de 8 M\$ (après impôt) relativement au formulaire de règlement d'ATCO Electric. Ces coûts englobent la sanction administrative, le remboursement aux clients et les frais juridiques et autres coûts liés au règlement à l'amiable. Puisque ces coûts ne figurent pas dans le cours normal des activités, ils ont été exclus du résultat ajusté.

Décision concernant des questions liées aux TI

Comme c'est le cas pour le profit sur la vente, en 2014, de l'entreprise de services de TI par Canadian Utilities Limited, la société mère de CU Inc., les conséquences financières de la décision concernant les questions liées aux TI sont exclues du résultat ajusté. Le montant exclu du résultat ajusté pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 s'élève à 1 M\$ (après impôt) et à 2 M\$ (après impôt) (5 M\$ et 16 M\$ après impôt en 2024).

4. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

La société ventile ses produits des activités ordinaires en fonction des sources de revenus. Le tableau qui suit présente une ventilation des produits des activités ordinaires de chaque secteur d'exploitation pour les trimestres clos les 30 septembre.

2025			
2024	Électricité ¹⁾	Gaz naturel ¹⁾	Total
Sources de revenus			
Prestation de services			
Services de distribution	149	164	313
	143	169	312
Services de transport	167	92	259
	166	87	253
Apports de clients	10	5	15
	10	5	15
Droits de franchise	11	41	52
	10	40	50
Total – prestation de services	337	302	639
	329	301	630
Autres ²⁾	14	3	17
	12	3	15
Total	351	305	656
	341	304	645

1) Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les secteurs Électricité et Gaz naturel comprennent des produits des activités ordinaires non facturés de 87 M\$ (94 M\$ en 2024).

2) Les produits tirés des autres activités comprennent les produits tirés des services d'installation d'infrastructures liées à l'électricité et au gaz naturel, les ententes liées aux coûts des installations et les services d'entretien fournis à certains clients.

Le tableau qui suit présente une ventilation des produits des activités ordinaires de chaque secteur d'exploitation pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre.

2025			
2024	Électricité ¹⁾	Gaz naturel ¹⁾	Total
Sources de revenus			
Prestation de services			
Services de distribution	462	720	1 182
	432	708	1 140
Services de transport	501	275	776
	500	266	766
Apports de clients	27	17	44
	29	16	45
Droits de franchise	31	196	227
	30	187	217
Total – prestation de services	1 021	1 208	2 229
	991	1 177	2 168
Autres ²⁾	42	6	48
	45	8	53
Total	1 063	1 214	2 277
	1 036	1 185	2 221

1) Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les secteurs Électricité et Gaz naturel comprennent des produits des activités ordinaires non facturés de 87 M\$ (94 M\$ en 2024). Au 30 septembre 2025, un montant de 87 M\$ au titre des produits des activités ordinaires non facturés était compris dans les créances d'exploitation et actifs sur contrats (94 M\$ en 2024).

2) Les produits tirés des autres activités comprennent les produits tirés des services d'installation d'infrastructures liées à l'électricité et au gaz naturel, les ententes liées aux coûts des installations et les services d'entretien fournis à certains clients.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

	Entreprises de services publics, transport et distribution	Terrains et bâtiments	Travaux de construction en cours	Autres	Total
Coût					
31 décembre 2024	22 625	655	587	695	24 562
Entrées	–	–	964	–	964
Transferts	699	8	(727)	20	–
Mises hors service et cessions	(68)	(14)	–	(37)	(119)
30 septembre 2025	23 256	649	824	678	25 407
Cumul des amortissements					
31 décembre 2024	6 231	203	–	368	6 802
Dotation aux amortissements	387	11	–	33	431
Mises hors service et cessions	(68)	(15)	–	(36)	(119)
30 septembre 2025	6 550	199	–	365	7 114
Valeur comptable nette					
31 décembre 2024	16 394	452	587	327	17 760
30 septembre 2025	16 706	450	824	313	18 293

Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent des intérêts incorporés au coût de l'actif pendant la construction de 16 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 (9 M\$ en 2024).

6. DETTE À LONG TERME

En septembre 2025, la société a émis des débentures à 4,787 pour cent totalisant 370 M\$ et échéant le 16 septembre 2055 (en septembre 2024, la société a émis des débentures à 4,664 pour cent d'un montant de 410 M\$ échéant le 11 septembre 2054).

En mars 2025, la société a initialement emprunté 18 M\$ sur sa facilité de crédit non renouvelable, non garantie et amortissable de 155 M\$ avec un prêteur bancaire afin de financer la construction du projet Transfert du Centre-Est vers l'extérieur mené par l'entreprise de transport d'électricité du secteur d'exploitation Électricité (« dette liée au projet Transfert du Centre-Est vers l'extérieur »). Les remboursements trimestriels de la facilité de crédit commenceront lorsque le projet aura atteint le stade de l'exploitation commerciale et se poursuivront jusqu'au 30 juin 2056. La dette liée au projet Transfert du Centre-Est vers l'extérieur porte intérêt à un taux fixe de 2,17 pour cent. Des prélèvements supplémentaires sur la facilité sont prévus au quatrième trimestre de 2025 et en 2026 à mesure que la construction progressera.

En mars 2024, la société a remboursé des débentures non garanties à 6,215 pour cent d'un montant de 120 M\$.

7. ACTIONS PRIVILÉGIÉES

DIVIDENDES

Les dividendes en trésorerie déclarés et versés par action se présentent comme suit :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(en dollars par action)	2025	2024	2025	2024
Actions privilégiées				
Série 1, 4,60 %	0,2875	0,2875	0,8625	0,8625
Série 4, 2,292 %	0,1433	0,1433	0,4298	0,4298

Le versement de dividendes est laissé à la discrétion du conseil d'administration et dépend de la situation financière de la société et d'autres facteurs. Le 9 octobre 2025, la société a déclaré des dividendes pour le quatrième trimestre de 0,28750 \$ par action privilégiée de série 1 et de 0,14325 \$ par action privilégiée de série 4, payables le 1^{er} décembre 2025 aux porteurs d'actions inscrits au 6 novembre 2025.

8. ACTIONS DE CATÉGORIE A ET DE CATÉGORIE B

La société a déclaré et versé des dividendes en trésorerie de 12,95 \$ et de 38,84 \$ par action de catégorie A sans droit de vote (« action de catégorie A ») et par action ordinaire de catégorie B (« action de catégorie B ») pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (10,04 \$ et 39,93 \$ en 2024). Le versement de dividendes est laissé à la discrétion du conseil d'administration et dépend de la situation financière de la société et d'autres facteurs.

Le 9 octobre 2025, la société a déclaré un dividende pour le quatrième trimestre de 6,13 \$ par action de catégorie A et de catégorie B, payable le 1^{er} décembre 2025 aux porteurs d'actions inscrits au 6 novembre 2025.

9. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

AJUSTEMENTS VISANT LE RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT ET DES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente un sommaire des ajustements visant le rapprochement du résultat et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Dotation aux amortissements	153	146	454	438
Charge d'impôt	19	18	99	93
Apports de clients affectés à l'agrandissement des installations	29	18	90	77
Dotation à l'amortissement des apports de clients	(15)	(15)	(44)	(45)
Charges financières, montant net	93	99	276	294
Impôt sur le résultat (payé) recouvré	(3)	6	(16)	4
Intérêts reçus	4	–	13	3
Autres	(2)	(2)	(15)	(1)
	278	270	857	863

SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 30 septembre, la trésorerie se ventile comme suit :

	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	20
Dette bancaire ¹⁾	(1)	(2)
Avances à court terme consenties par la société mère	(4)	(46)
	15	(28)

1) La société a conclu des conventions de gestion centralisée de la trésorerie avec certaines banques habituées à gérer les besoins en fonds de roulement, ce qui permet aux comptes bancaires individuels parties à ces conventions d'être à découvert de temps à autre.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur. La juste valeur correspond au montant estimatif auquel un instrument financier pourrait être échangé entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans le cadre d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale. L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement de la direction. Les méthodes d'évaluation ayant servi à déterminer la juste valeur de chacun des instruments financiers et leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Instruments financiers	Méthode d'évaluation de la juste valeur
Évalués au coût amorti	
Trésorerie et équivalents de trésorerie, créances d'exploitation et actifs sur contrats, créances clients à recevoir de la société mère et de sociétés liées, dette bancaire, avances à court terme consenties par la société mère, dettes d'exploitation et charges à payer et dettes d'exploitation envers la société mère et des sociétés liées.	Avoisine la valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.
Dette à long terme et avances à long terme à recevoir d'une coentreprise.	Établie au moyen des prix cotés sur les marchés pour des émissions identiques ou semblables. Lorsqu'il n'existe pas de prix de marché, la juste valeur est estimée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur le taux d'emprunt actuel de la société pour des instruments d'emprunt similaires (niveau 2).

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers de la société évalués au coût amorti.

Évaluations récurrentes	30 septembre 2025		31 décembre 2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Avances à long terme à recevoir d'une coentreprise ¹⁾	33	31	35	33
Passifs financiers				
Dette à long terme	9 435	8 835	9 013	8 588

1) Les avances à long terme de la coentreprise de 33 M\$ (35 M\$ au 31 décembre 2024) sont comptabilisées au poste « Autres actifs » des états consolidés de la situation financière.